

2327W22

Sainte-Livrade-sur-Lot

Vers l'achat et la municipalisation du Centre d'accueil du Moulin du Lot

LE CONSEIL MUNICIPAL travaille à un rythme soutenu depuis quelques semaines. Après le plan de référence, avant l'examen du projet du contrat de ville moyenne, les responsables municipaux se sont penchés une fois de plus sur le problème du C.A.F.I. En effet, le sort du centre a été abordé à plusieurs reprises. Cela date depuis plusieurs années puisqu'il faut remonter aux réunions que présidait alors M. le Préfet Feuilloley.

Tout à fait à l'opposé du Centre de Bias, la municipalité a toujours demandé que la population du centre soit intégrée, et qu'elle reste à Sainte-Livrade; c'est pourquoi la municipalisation fut proposée ainsi que l'achat du centre. C'est sur ces deux questions que le Conseil municipal a délibéré le 24 octobre dernier. Sur l'achat du centre un accord de principe avait été décidé et après certaines réserves l'achat a été décidé. La municipalisation, quant à elle, a fait l'objet d'une étude approfondie d'une convention qui serait passée entre le ministère du travail et la commune. Les deux questions sont liées mais pour que la commune puisse envisager une politique d'aménagement, il faut qu'elle devienne propriétaire. La convention proposée a subi certains amendements qui devront être transmis au ministère pour avis. Il est souhaitable que cette convention puisse être définitivement signée afin que la municipalité puisse mettre en exécution certaines réalisations urgentes. M. le Maire, au cours de cette réunion, fit part au conseil des projets qui pourraient être mis en place.

Résorption du camp des Espagnols. — Dès la convention signée, dès l'achat du cen-

tre, le déménagement des occupants des quatre baraquements pourrait se réaliser.

La démolition s'effectuera. L'étude d'un projet de construction H.L.M. doit être proposée avec le concours de la Société de Villeneuve-sur-Lot. Ce premier projet est urgent et prioritaire.

L'utilisation des bâtiments scolaires et des anciens ateliers Housty. — Une étude serait immédiatement réalisée pour connaître les possibilités offertes par ces bâtiments.

Le restant du centre resterait dans l'état, et serait entretenu, faisant l'objet d'un chapitre d'entretien dans le budget qui serait proposé en annexe de la convention, et qui n'aurait aucune incidence financière pour le budget communal. Voilà où en est cette importante question qui chemine lentement mais qui arrive maintenant dans sa phase finale.

Une précision est malgré tout à faire : La réalisation de ce projet ne dérangera en rien la situation des occupants des appartements du centre et ne changera en rien la façon et la manière de vivre.

SAINTE-LIVRADE

AU CONSEIL MUNICIPAL La municipalisation du C.a.f.i.

Le conseil municipal avait à traiter, une fois de plus, une question qui aura été souvent à l'ordre du jour et qui aura fait couler beaucoup d'encre : la municipalisation du centre d'accueil des Français rapatriés d'Indochine.

Nous ne reviendrons pas sur la situation du centre à ce jour. Nous dirons simplement qu'il y a plus de vingt ans que le centre existe, qu'il a toujours été géré par divers ministères avec une direction sur place dépendante de Paris. Toutefois, la mairie avait certaines prérogatives au niveau administratif.

L'intégration s'est réalisée, la population du centre faisant partie de la communauté livradaise.

C'est pourquoi la municipalité et son maire, se sont toujours prononcés pour garder l'ensemble des ressortissants et de trouver des solutions donnant satisfaction aux deux partis, avec priorité à tous les rapatriés.

Diverses difficultés ont surgi des informations inexactes venant porter le trouble dans les esprits, semant parfois l'inquiétude. Des projets de constructions de logements plus confortables furent étudiés en gardant les usages, les traditions de cette population.

La résorption du camp dit des Espagnols (un vrai bidonville) était envisagée. Tout cela pourrait se réaliser à condition qu'un accord intervienne entre le ministère et la commune.

Les négociations furent longues, la commune voulant avoir certaines garanties.

Après une dernière réunion, le 30 avril dernier, qui s'est tenue à la sous-préfecture, sous la présidence de M. le sous-préfet, certains amendements furent acceptés et un projet de convention a été mis sur pied. C'est cette convention qui fut présentée par M. le maire au conseil municipal, dans la séance du 11 juin.

Après en avoir délibéré, le conseil approuva la convention qui accepte la municipalisation du centre et l'achat de l'ensemble, soit sept hectares, pour la somme de 300.000 francs. C'est par seize voix pour et trois voix contre que ce dossier important fut réglé.

La municipalisation sera effectuée à partir du 1er janvier 1981. La municipalité profitera de ces six mois pour mettre au point la nouvelle gestion et pour étudier ces diverses possibilités d'utilisation de cet ensemble.

Avant de passer au vote, MM. Samuel, Alicot et Martel donnèrent les raisons de leur vote contre ce projet.

Pour M. Alicot, ce projet coûtera cher; M. Martel souhaiterait le voir « offert par l'Etat » (1 franc symbolique); M. Samuel rappelle que « le conseil unanime avait accepté le projet de convention. L'Etat s'est déchargé sur la municipalité. Le sous-préfet pensait voir le C.a.f.i. municipalisé ou rasé ».

M. le maire confirma que cette municipalisation permettra de régulariser la situation administrative, de résorber le camp des Espagnols et d'étudier divers projets d'utilisation. Toutefois, il tint à rassurer la population du C.a.f.i. que rien ne sera entrepris sans qu'elle y soit informée. Ce dossier a donc progressé, il n'est pas refermé pour autant, il s'achemine vers une nouvelle phase qui tiendra compte de la vie des ressortissants du centre, sans oublier le sens humanitaire et le progrès social; de la situation financière dans le cadre des projets qui pourraient être proposés.

Sainte-Livrade

Le Conseil municipal Pour la municipalisation du C.A.F.I.

Le Conseil municipal avait à traiter une fois de plus une question qui aura été souvent à l'ordre du jour et qui aura fait couler beaucoup d'encre : la municipalisation du Centre d'accueil des Français rapatriés d'Indochine.

Nous ne reviendrons pas sur la situation du Centre à ce jour.

Nous dirons simplement qu'il y a plus de vingt ans que le centre existe, qu'il a toujours été géré par divers ministères, avec une direction sur place dépendante de Paris.

Toutefois, la mairie avait certaines prérogatives au niveau administratif. L'intégration s'est réalisée, la population du centre faisant partie de la communauté livradaise.

C'est pourquoi la municipalité et son maire s'est toujours prononcée pour garder l'ensemble des ressortissants et trouver des solutions donnant satisfaction aux deux partis, avec priorité à tous les rapatriés.

Diverses difficultés ont surgi, des informations inexactes venant porter le trouble dans les esprits, semant parfois l'inquiétude.

Des projets de constructions de logements plus confortables furent étudiés, en gardant les usages, les traditions de cette population.

La résorption du camp dit des Espagnols (un vrai bidonville) est aussi envisagée. Tout cela

pourrait se réaliser à condition qu'un accord intervienne entre le ministère et la commune.

Les négociations furent longues, la commune voulant avoir certaines garanties. Après une dernière réunion, le 30 avril, qui s'est tenue à la sous-préfecture sous la présidence de M. le Sous-Préfet, certains amendements furent acceptés, et un projet de convention a été mis sur pied.

C'est cette convention qui fut présentée par M. le Maire au Conseil municipal dans sa séance du 11 juin.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuva la convention qui accepte la municipalisation du centre et l'achat de l'ensemble, soit sept hectares pour la somme de 300 000 francs. C'est par seize voix pour et trois voix contre que ce dossier important fut réglé.

La municipalisation sera effective à partir du 1^{er} janvier 1981.

La municipalité profitera de ces six mois pour mettre au point la nouvelle gestion et pour étudier les diverses possibilités d'utilisation de cet ensemble. Avant de passer au vote, MM. Samuel, Alicot et Martel donnèrent la raison de leur vote contre ce projet.

M. le Maire confirma que cette municipalisation permettra de régulariser la situation administrative, de résorber le camp

des Espagnols et d'étudier divers projets d'utilisation.

Toutefois, il tint à rassurer la population du C.A.F.I. que rien ne sera entrepris sans qu'elle en soit informée.

Ce dossier a donc progressé, il n'est pas refermé pour autant, il s'achemine vers une nouvelle phase, qui tiendra compte de la vie des ressortissants du centre, sans oublier le sens humanitaire et de progrès social, la situation financière dans le cadre des projets qui pourraient être proposés.

Vous reviendrons sur cette importante question dans un prochain article.

19 Janvier 79

Monsieur le MINISTRE du TRAVAIL
Direction de la Population et des Migrations
BUREAU DE L'ACTION SOCIALE
Français d'Origine Nord-Africaine
1, Place de Fontenoy
75700 - PARIS

N° 12 /CAB
GD/YD

EXTRAITS de PRESSE relatifs à la
visite du Préfet de Lot-&-Garonne
dans le Canton de Sainte-Livrade,
le 18 Janvier 1979,
au cours de laquelle a été "évo-
quée" la Municipalisation de la
Cité d'Accueil.

" Transmis à titre de
Compte-Rendu "

- "SUD OUEST" : 18 Janvier 1979 I
- "SUD OUEST" : 19 Janvier 1979 I
- "DEPECHE DU MIDI" : 19 Janvier 79 I

—
3

Le Directeur,

G. DURNEY

0296 sur 33 = 424/4

Le préfet dans le canton de Sainte-Livrade :

« Un bon travail a été fait »

U.C.A.V.L. : « Il faut améliorer la gestion »

APRÈS UNE VISITE il y a huit jours dans le canton de Penne, M. Kaepelin, préfet de Lot-et-Garonne, était, hier, à Sainte-Livrade où, après avoir participé le matin, à la Journée de la prune, il a procédé en début

d'après-midi, à la mairie, à une réunion de travail et d'information en présence de MM. Lambotte, sous-préfet de Villeneuve; de Cacqueray, vice-président du Conseil général et des maires du canton.

Un canton modeste d'ailleurs puisqu'il regroupe seulement quatre communes (Sainte-Livrade, Allez-et-Cazeneuve, Dolmayrac et Le Temple) mais qui a fait l'objet d'un examen attentif.

M. Kaepelin a repris les mêmes idées qu'il avait développées à la mairie de Penne, pour ce qui est de l'avenir du Lot-et-Garonne. « Il ne faut pas se rendre complice du défaitisme. Il faut avoir confiance. Il faut savoir utiliser les chances naturelles dont ce département bénéficie : ici, par exemple, la prune et les cultures légumières ».

De même, après le traditionnel tour de table, le préfet a exprimé des conclusions similaires : « Les choses ont bien avancé dans ce canton qui possède des équipements classiques satisfaisants. Le point principal est semble-t-il celui de l'irrigation. Dans le cadre du plan Aquitaine, il sera possible d'obtenir des crédits, dès lors que des propositions concrètes seront faites ».

Autre propos de M. Kaepelin : « L'agriculture doit évoluer. C'est pourquoi il faut développer la recherche agricole. Vous n'ignorez pas qu'un centre de recherches propre aux légumes sera installé à Sainte-Livrade ».

A propos enfin de l'U.C.A.V.L. et après que M. de Cacqueray ait indiqué que la mairie de Sainte-Livrade allait participer financièrement à la construction de bâtiment de stockage pour une somme de 450 millions d'anciens francs, le préfet a déclaré : « L'U.C.A.V.L. ne doit pas compter que le contribuable bouchera toujours les trous. Il faut de grosses améliorations dans la gestion. Les gens seront jugés sur les résultats obtenus ».

Des problèmes et des projets

Avant d'arriver à cet ensemble de conclusions, M. Kaepelin avait écouté les maires des quatre communes exposant leurs problèmes et parlant de leurs projets.

L'on retiendra que deux communes connaissent des difficultés liées au développement de l'agriculture (Allez-et-Cazeneuve et Dolmayrac)

— 30 % du verger abandonné à Allez-et-Cazeneuve où, sur 42 exploitations agricoles, 7 actuellement sont assurées de survie (problèmes de succession).

— Dépeuplement du coté de Dolmayrac. Autre problème de cette commune : l'irrigation et le téléphone.

Pour celui-ci, M. de Cacqueray s'est montré rassurant : « Les travaux se font; les branchements viendront ensuite ».

Le maire de Dolmayrac a également évoqué les problèmes de plus en plus importants de cohabitation avec la population musulmane. « Nous ne pouvons plus utiliser notre salle des fêtes en raison des incidents multiples qui s'y sont produits ».

MM. Kaepelin et Lambotte ont estimé que cette non utilisation ne pouvait pas durer. De même, le sous-préfet de Villeneuve, a affirmé que la fête du village devait continuer à exister.

Les communes du Temple et de Sainte-Livrade connaissent, dans l'ensemble, une situation satisfaisante. « Les finances de notre commune sont saines » a dit M. Benedetti, maire du Temple. Il a évoqué plusieurs projets : Aménagement de trois courts de tennis à la base nautique avec extension du terrain de camping; achat d'un terrain pour la construction d'un logement; restauration du bourg et, enfin, un grand souhait : Aménagement d'une « maison pour tous » qui pourrait recevoir la mairie, la poste et un bâtiment socio-culturel.



Pendant la réunion de travail à la mairie.

(Ph. « Sud-Ouest »; op. J.-L. B.)

Pour la commune de Sainte-Livrade, enfin, M. de Cacqueray a rappelé les priorités du contrat de ville moyenne : Construction d'une salle polyvalente et d'un bâtiment socio-culturel; aménagement de la halle et rénovation du centre ville. Par ailleurs, il a évoqué le projet d'agrandissement de la maison de retraite.

Le vice-président du

Conseil général a également demandé à M. Kaepelin d'intervenir pour que le dossier de la municipalisation du Centre d'accueil des Français d'Indochine aboutisse dans les meilleurs délais. « Ces rapatriés d'Indochine veulent rester à Sainte-Livrade; ils sont parfaitement intégrés à la population; ils ont de nombreux contacts avec la mairie. Dans ces conditions, il est

souhaitable que la commune soit propriétaire et gestionnaire à part entière du centre ».

Pour terminer, le maire de Sainte-Livrade a indiqué que la déviation prévue à Sainte-Livrade de la D. 911 pourrait se faire quand cela deviendrait nécessaire, « mais il n'en est pas question dans l'immédiat ».

J. B.

LES PROBLEMES DU CANTON EVOQUES DEVANT LE PREFET

Suite logique de sa présence au cours de la matinée à la Journée de la Prune au lycée agricole, M. le préfet Kaepelin était hier après-midi l'hôte de la mairie de Sainte-Livrade où se tenait une réunion de travail cantonale, en présence de M. Charles de Cacqueray, maire et conseiller général, et des maires des trois autres communes du canton.

Ce fut l'occasion, réemployons le mot déjà utilisé à Penne, d'une sorte de radioscopie rapide du secteur pour le préfet assisté de G. Lambotte. Et bien que chef-lieu et cité majeure du canton du fait de sa population, Sainte-Livrade ne fut pas le chapitre le plus important en longueur de cette réunion. Sans doute doit-on cela à l'esprit expéditif et de synthèse qui caractérise son premier magistrat qui, en l'occurrence, eut tôt fait de broser le « synoptique » des dossiers de la commune. Sa modestie légendaire ne nous en voudra pas, néanmoins, d'en parler en tout début de cette évocation.

Nous passerons aussi rapidement que lui sur la subvention qui va permettre de transformer l'internat du collège, sur de menus problèmes d'assainissement et sur celui de l'extension d'un cimetière devenu trop petit face à la demande. Nous ne parlerons que pour la forme, comme M. le maire, du contrat de ville moyenne dont l'avant-projet est presque au point et qui portera sur la rénovation du centre ville, l'aménagement de la halle, une salle polyvalente, des bâtiments socio-culturels.

Deux sujets, par contre, méritent davantage d'attention. Celui du C.a.f.i. d'abord, pour lequel le maire a demandé au préfet d'organiser une ultime réunion de mise au point avec les « Parisiens ». Pour tenter de balayer en quelque sorte les ultimes réticences du conseil municipal qui désire en quelque sorte des garanties avant d'adopter définitivement le principe de municipalisation de ce camp de 7 hectares abritant encore quelque 375 personnes. A titre corollaire d'ailleurs, le maire rappela le dossier, actuellement à Paris, demandant extension de vingt lits médicalisés à la maison de retraite pour les personnes âgées du camp qui sont toutes désireuses de rester sur place.

L'U.c.a.v.l. devait également avoir droit au chapitre, le maire évoquant le travail en cours en vue de la construction des bâtiments de stockage d'une valeur de 4,5 millions. « Nous sommes prêts à donner satisfaction, à condition d'avoir des garanties », déclara-t-il. Le préfet, par contre, fut plus sec : « N'oublions pas que c'est une entreprise en faillite qui repart avec les fonds de l'Etat. Il ne lui faut pas espérer que chaque année le contribuable paiera une mauvaise gestion. Et sur ce plan, on peut faire de grosses améliorations. Nous avons fait le maximum, qu'ils en fassent autant ».

Et sur ce point, M. Kaepelin qui, par ailleurs, avait donné à l'auditoire une leçon d'optimisme, s'est toujours montré catégorique. Demain, nous parlerons du reste du canton.

Le préfet à Sainte-Livrade

La municipalisation du Centre d'accueil à l'ordre du jour

M. THIERRY KAEPELIN, préfet de Lot-et-Garonne, préside aujourd'hui à Sainte-Livrade, la Journée de la Prune. A son programme également une réunion de travail et d'informations cet après-midi à la mairie de Sainte-Livrade avec l'ensemble des maires du canton. M. Charles de Cacqueray, maire de la commune et conseiller général, sera aux côtés de M. Kaepelin, pour ce tour d'horizon sur les problèmes cantonaux. Le canton de Sainte-Livrade détient un homme efficace avec le vice-président du Conseil général qui a joué un rôle important dans plusieurs opérations de développement et de réalisations si bien qu'il présente dans l'ensemble un visage satisfaisant. L'on parlera bien sûr de la situation de l'U.C.A.V.L. à la mairie et de l'emploi qui est ici comme ailleurs une préoccupation importante.

Le Centre d'accueil

L'on peut s'attendre également à ce que M. Charles de Cacqueray évoque une nouvelle fois le problème de la municipalisation du Centre d'accueil des Français d'Indochine. C'est là un dossier en cours dont il est permis de penser qu'il aboutira dans des délais plus au moins longs. Le Centre dépend actuellement du ministère du travail ainsi que M. Durlé, le directeur. Sa municipalisation entraînera un transfert de responsabilités et les crédits alloués par le ministère seront délégués à la commune de Sainte-Livrade. Restera ensuite à déterminer la vocation du Centre d'accueil. Deux observations doivent être faites : La municipalisation du Centre ne perturbera en rien la vie des 362 personnes qui y sont installées; elle permettra surtout à la mairie devenue la structure dirigeante de pouvoir agir rapidement et efficacement à l'occasion de problèmes divers (amélioration de logements par exemple).

J. B.

La municipalité de Sainte-Livrade achètera-t-elle le « camp français d'Indochine » pour 300.000 francs ?

Trente millions d'anciens francs pour sept hectares et demi, telle est l'ultime estimation de l'administration des domaines pour la cession du « C.a.f.i. » de Sainte-Livrade où sont hébergés depuis deux décennies quelques centaines de rapatriés d'Indochine dont, à présent, beaucoup de vieillards.

Un nouvel épisode dans un processus qui dure depuis le 20 février 1968, date à laquelle le conseil municipal de Sainte-Livrade de l'époque avait demandé la possibilité de faire l'acquisition de ces terres et bâtiments vétustes du Moulin du Lot, dans la perspective de « résorption » de ce camp.

Depuis, les choses ont évolué et là : Le camp voisin de Bias qui hébergeait des harkis et leurs familles avait été « municipalisé » par un contrat avant la disparition totale théorique. Du côté livradais, les estimations oncières avaient plusieurs fois évolué dans le sens de la diminution. Mais — mais oui... — depuis les cent quarante millions d'anciens francs de la première époque.

Maintes fois, le dossier est revenu sur le tapis, lors des réunions trimestrielles qu'avait instauré le préfet Feuilloley. En 1974, M. Graëve avait même apporté l'accord de principe de vente du terrain de la part de son ministère du Travail (auquel le ministère des Armées avait affecté le camp) et de son côté, la municipalité demandait la cession gratuite.

L'autre soir au conseil, les élus livradais ont donc été informés d'une lettre du préfet annonçant les nouvelles données financières.

L'affaire pour l'heure est renvoyée à une réunion ultérieure où l'éventualité d'un achat par la commune fera l'objet d'un débat qui, d'ailleurs, a déjà été lancé l'autre soir. Deux thèses en présence : D'un côté celle de « l'achat d'abord et de la réflexion ensuite » en quelque sorte, car l'opération immobilière n'est pas des plus mauvaises. De l'autre, la réflexion d'abord sur toutes les ramifications de l'achat, même dans le cas du maintien du camp dans le statu quo. Car il ne faut pas en plus perdre de vue l'aspect « main de cette transaction qui concernera quelque 377 personnes de souche indochinoise regroupées en quatre-vingt-trois familles (logées et éclairées gratuitement) et aussi une dizaine d'employés.

Nouvelle « péripétie » donc dans le long cheminement du camp

des rapatriés d'Indochine qui ignore encore ce qu'il va réellement devenir. Maison de retraite ? Foyers-logements ? L'on se souvient encore du projet très virgilien qui avait été maquettisé il y a quelques années. Mais de ce faisceau de belles idées à la réalité humaine de demain, il y a encore un fameux fossé à franchir. Dommage que, venant se pencher sur les poupons villeneu-

vois de la crèche et les retraités de Laroque, l'épouse du Président de la République n'ait point dit « ça va » de son parcours éclair quelques minutes pour s'approcher du désarroi certain de ces vieux Indochinois oubliés sur ce micro-cosme des bords du Lot où même la végétation s'est orientalisée. Elle n'eut point manqué d'être intéressée et touchée, sans nul doute.

SAINTE-LIVRADE

C.A.F.I. : Une lettre ouverte de M. Samuel au maire

On nous prie d'insérer :

Au cours de la réunion du conseil municipal du 15 novembre dernier, vous avez donné lecture d'une lettre de M. le préfet concernant l'offre de cession du C.a.f.i. à notre commune.

Le ministère est donc prêt à nous céder ce terrain pour la somme de 300.000 F. après l'avoir estimé d'abord à 1.700.000 F et ensuite à 1.000.000 F.

Ainsi que je l'ai souligné en séance, le prix de 300.000 F pour un terrain de 7 hectares peut paraître intéressant, mais à côté de certains avantages, nous risquons de trouver de nombreux inconvénients car en achetant le « Camp », nous devenons « ipso facto » propriétaires de ce qui s'y trouve et nous devons nous substituer au propriétaire actuel, l'Etat, qui assure l'hébergement, le chauffage, l'éclairage, les services sanitaires gratuits aux 377 habitants du C.a.f.i.

Vous m'avez répondu qu'avant tout il fallait acheter le terrain et que nous discuterions ensuite avec le ministère des conditions de la municipalisation.

A mon avis, il n'est pas raisonnable pour les élus de signer un contrat qui ne comporterait pas toutes les clauses de sauvegarde des intérêts de la commune qu'ils représentent. La politique du pouvoir actuel consiste à transférer aux collectivités locales les charges qui lui incombent normalement. L'affaire des anciennes

routes nationales « données » aux départements n'est qu'un des nombreux exemples que nous connaissons. Pourquoi la commune de Sainte-Livrade bénéficierait-elle d'une telle largesse ?

Or, les 377 habitants de C.a.f.i. sont, depuis leur arrivée à Sainte-Livrade, logés, chauffés, éclairés, gratuitement, par l'Etat, leurs logements sont entretenus aux frais du ministère du Travail. La plupart de ces habitants sont bénéficiaires de l'aide sociale, prélevée sur un budget spécial; ils disposent d'un excellent dispensaire de soins. Les dix personnes employées au Centre d'accueil sont rémunérées directement par l'Etat.

Si tous ces services doivent être municipalisés qui paiera ?

Comment les habitants du C.a.f.i. feront-ils face aux charges nouvelles qui devront leur être imposées (loyer, chauffage, éclairage etc.) ?

Pour se « débarrasser » du camp de Bias, le gouvernement s'est engagé à assumer les charges de fonctionnement durant une année après sa cession à la commune, mais après ? Et qu'en sera-t-il, pour Sainte-Livrade ?

Non, l'achat du C.a.f.i. ne peut être traité comme une banale affaire immobilière. Elle aura des conséquences sérieuses au plan humain. Elle aura des répercussions certaines sur les finances locales.

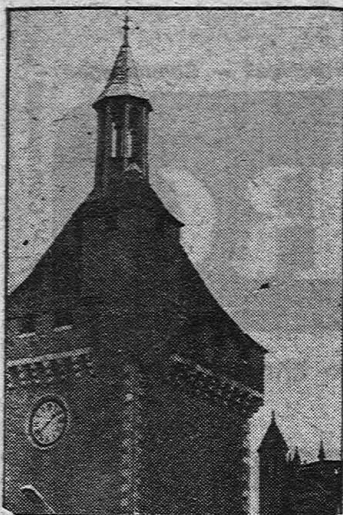
Il me semble donc que tous les aspects de cette opération doivent être considérés minutieusement par les commissions municipales compétentes et par des commissions extra-municipales et portés à la connaissance de l'opinion publique.

Je souhaite donc que la prochaine réunion du conseil municipal soit partiellement consacrée à une première étude de votre projet qui, s'il a été discuté au niveau préfectoral, n'a jamais été soumis à l'examen des élus municipaux intéressés au premier chef.

Dans l'esprit que mes réflexions retiendront votre attention, je vous prie d'agréer...

SAINTE-LIVRADE :

Le camp à vendre : Trois cent mille francs



A Sainte-Livrade le maire souhaiterait la municipalisation du camp

M. de Cacqueray, maire de Sainte-Livrade est surpris. Et il l'a dit hier après-midi au préfet venu présider la réunion trimestrielle consacrée aux problèmes des camps de Bias et Sainte-Livrade.

C'est le club House de l'Aviron Livradais qui accueillait cette réunion, deux ans après la première. Hier donc, M. de Cacqueray s'est étonné de voir accorder à Bias ce que lui a toujours réclamé sans cri : la municipalisation.

On sait que le maire désire que le terrain du C.A.F.I. (7 ha et demi en bordure du Lot) soit cédé à la commune pour y construire 200 logements H.L.M. et des services sociaux.

Le ministère du travail propriétaire des terrains propose un ball emphytéotique de cinquante ans, au prix de 32 000 francs.

« Vous ne faites pas de cadeau » dit le maire, qui étudiera la proposition avec son conseil. Toujours à Sainte-Livrade, il existe un projet d'extension de la maison de retraite (vingt lits) au bénéfice des personnes âgées du camp.

Le ministère de la santé propose une subvention de 20 %. M. de Cacqueray a fait ses calculs : il faudrait encore une subvention de 20 % pour que la commune puisse entreprendre ces travaux. Mais chacun sait déjà que ces

vingt lits seront insuffisants pour le camp de Sainte-Livrade, dont la population est âgée.

A BIAS

A propos du camp de Bias, le préfet indiquait tout d'abord qu'une vingtaine de communes s'étaient manifestées pour proposer une trentaine de logements ou bien acceptaient la construction de logements sociaux. La commune de Bias, quant à elle, a accepté le principe de la construction de deux groupes de quinze logements.

M. Saint-Jean, du ministère du Travail rappelait les mesures pri-

ses en faveur des Français musulmans, soulignant que le principe d'une prime de départ était acquis pour les célibataires.

Par ailleurs, au cours de cette réunion, on apprit que M. Boutin, directeur des camps serait rattaché à la D.A.S. le 1er janvier prochain; M. Durney, directeur adjoint, prenant la direction du camp. Enfin, l'Agence nationale pour l'emploi recevra du renfort.

Après la réunion, une délégation d'habitants du camp de Sainte-Livrade devait remettre une lettre à M. Feuilloley, afin de lui faire part de leurs inquiétudes. Nous y reviendrons dans une prochaine édition.

M. Schloesing et le problème des harkis

Hier matin, M. Schloesing, député de la circonscription et vice-président de l'Assemblée nationale nous a adressé un dossier au gré duquel il exprime le souci qu'il a toujours eu de l'avenir et des difficultés des familles d'anciens supplétifs vivant dans la société de Bias, avant de rappeler qu'il est, à plusieurs reprises, intervenu auprès du premier ministre et du ministre de l'intérieur.

Il joint une lettre que lui a

personnellement adressée M. Jacques Chirac, lettre qui apporte les précisions sur les diverses mesures arrêtées au conseil des ministres du 6 août dernier, que nous avons évoquées.

Par ailleurs, un compte rendu de la réunion de la commission pour les problèmes des Français musulmans rapatriés d'Afrique du Nord (24 septembre dernier) retrace les grandes lignes de l'effort consenti en faveur des anciens harkis.



RÉDACTION
PUBLICITÉ
ABONNEMENTS

18, rue de Paris

Tél. 70.25.16

URGENCE

Ambulances. — Pompiers téléphone 18; Hôpital, téléphone 70.20.53; Simonet, téléphone 70.11.17; S.A.P.F.A., téléphone 70.13.36; S.O.S., tél. 70.12.19.

Cliniques. — Boquet, téléphone 70.05.30; Dérieux, téléphone 70.07.78.

Hôpital. — Tél. 70.20.53.

E.D.F. - G.D.F. — Téléphone 70.20.62

Conseil municipal : « L'enclave indochinoise »

Le maire reprend cette question amorcée lors de la précédente réunion du Conseil au cours de laquelle il avait fait part aux membres présents d'une lettre du préfet l'informant que les services fiscaux départementaux avaient estimé les terrains du C.A.F.I. de Sainte-Livrade à la somme de 300 000 F. Cette somme a été retenue par l'ensemble du Conseil.

Le maire confirme que les conditions de cession vont faire l'objet d'une convention qui prévoiera des garanties financières pour la commune.

Lecture est faite du projet de convention qui précise bien que la commune aura des garanties pour sauvegarder ses intérêts. Cette convention sera étudiée par une commission qui comprendra la commission des travaux et des finances.

M. de Cacqueray précise à M. Samuel que lui aussi, avec l'ensemble du Conseil, a le souci d'engager la commune après avoir reçu des certitudes sur les problèmes importants.

M. Samuel est intervenu à la

suite des débats de la séance du 15 novembre et sur la déclaration du maire de décider de l'achat du Centre et de signer la convention ensuite. Il demande que les élus soient au courant de ce projet qui n'a jamais été discuté au fond. Il déclare également qu'il a eu des avis de personnes vivant dans la cité qui lui ont déclaré qu'ils préféreraient vivre sans changement il préconise qu'il faut discuter avec tous deux qui sont concernés.

Le maire estime que l'on va trop vite. A ce jour, il n'y avait que des pourparlers, des discussions; il n'y avait rien à proposer de concret. « Maintenant, nous avons des propositions précises. Elles vont pouvoir être étudiées par le Conseil, c'est ce que je propose. »

Rien n'est prévu pour l'instant en ce qui concerne des nouvelles constructions. Ce volet du problème fera l'objet d'une étude complémentaire avec les intéressés.

La question de la démolition des bâtiments dans le cas d'un projet de construction est abordée par MM. Barbin, Cantin et

Samuel

Le docteur Barbes souligne que des problèmes sociaux se posent. Les gens de la cité vivent dans des conditions lamentables (en particulier camp Espagnols) certains sans chauffage. Il est urgent d'améliorer leur mode de vie.

Le maire confirme les propos du docteur Barbes et son souci de voir se terminer une situation qui n'est plus acceptable.

M. Alicot demande au maire si l'on doit acheter le terrain d'abord et signer la convention ensuite. Le maire répond que l'on doit prendre une décision de principe et étudier en même temps la convention.

Cette affaire doit être réglée dans les prochaines semaines afin de faire aboutir le dossier.

Une visite du camp sera effectuée. La commission des travaux, de l'environnement et M^{me} Hias sont désignées.

En ce qui concerne l'étude de la convention, les membres de la commission des finances, MM. les adjoints, MM. Alicot, Leymarie et Cantin sont désignés.

Indemnités de logement aux instituteurs non logés. — Par arrêté préfectoral, le montant des indemnités représentatives de logement allouées au personnel enseignant non logé a été majoré.

Pour les villes de 1 501 à 9 000 habitants, ce montant peut être fixé dans la limite des taux ci-après à compter du 1^{er} juillet 1977 : taux minimum par semestre, 1 473; taux maximum par semestre, 1 775.

Le Conseil fixe à 1 770 F par semestre le montant de l'indemnité à verser aux instituteurs célibataires ou institutrices mariées qui ne sont pas chef de famille.

Cette indemnité sera majorée du quart en ce qui concerne les instituteurs mariés ou veufs avec enfants, les institutrices veuves avec enfants, les instituteurs et institutrices divorcées avec un ou plusieurs enfants à charge et du cinquième de cette même indemnité en ce qui concerne les directeurs ou directrices d'écoles élémentaires et maternelles aux maîtres chargés de cours complémentaires ou en exercice dans les classes de second degré.